

Kinshasa, le 07 mars 2004

**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A
L'OCCASION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DE LA FEMME.**

Mesdames, Mesdemoiselles,

Je voudrais, à la veille de la célébration de la Journée Internationale de la Femme, exprimer à la fois mon admiration et tout mon soutien au combat que mène la femme pour sa dignité et la reconnaissance de ses mérites.

En effet, après 5 ans de guerre durant lesquelles toutes les formes de violence lui ont été infligées, la femme congolaise a courageusement entrepris de panser ses plaies en abordant la journée Internationale de la femme sous le thème " Genre et violences sexuelles en RDC.

Mesdames, Mesdemoiselles,

Au moment où le Peuple congolais; le Gouvernement et l'ensemble des Institutions de la République s'attellent à réaliser l'unité du pays ainsi que celle de la Nation, je remarque avec bonheur, que sont réunies en ce lieu, les femmes de toutes les provinces, de tous les âges et de toutes les tendances politiques. Je ne peux que vous en féliciter.

J'aimerais également, en ce moment, puisque l'occasion m'est offerte, rendre un hommage mérité aux Congolaises qui, par leurs talents artistiques exceptionnels, ont honoré la Nation sur la scène internationale; sans omettre plusieurs héroïnes dans l'ombre, qui ont posé des actes de bravoure en sauvant des vies humaines.

Je pense également aux femmes qui ont choisi de défendre et de servir la République dans les forces armées, dans la police, dans les services de sécurité et dans la Fonction Publique; mais comment oublier celles qui, par leur labeur, bravant les intempéries, vont à de dizaines de kilomètres de leurs foyers, chercher l'eau et la nourriture nécessaires pour la survie de la famille.

Mesdames, Mesdemoiselles,

La Constitution de la Transition oblige l'Etat à prendre toutes les mesures pour réprimer toutes les formes de violences faites à la femme. La même obligation pèse sur l'Etat afin que toutes les mesures appropriées soient prises pour assurer la pleine participation de la femme au développement économique, social et culturel de la Nation.

Bénéficier des dispositions constitutionnelles aussi favorables est assurément un avantage pour la femme Congolaise et un motif de fierté légitime pour la Nation tout entière.

Néanmoins, les prescrits de la Constitution ne pourraient par eux-mêmes réaliser les objectifs du genre et ceux de la lutte contre les violences de tous genres. C'est pourquoi, les femmes Congolaises doivent s'organiser, partout où elles se trouvent, pour que leurs droits, garantis par la Constitution, ne soient pas considérés comme une faveur.

Demain, le 08 mars 2004, à l'occasion de la journée internationale de la femme, Madame la Ministre de la Condition Féminine procédera à la vulgarisation du document sur « les stratégies d'intégration du genre dans les politiques et programmes de développement en République Démocratique du Congo ».

C'est pour nous un grand défi à relever. Mais le vrai défi c'est la femme elle-même en ce qu'elle doit garder son indépendance en toutes circonstances, en refusant d'être utilisée comme pion dans le jeu politique. La femme doit plutôt déployer tous ses efforts pour son plein épanouissement. C'est pourquoi, nous sommes heureux de saluer, l'existence du REFAMP (Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires) à travers son bureau national que dirige Madame la Ministre de la Condition Féminine et Famille.

Mesdames, Mesdemoiselles,

Permettez-moi de revenir quelque peu sur les violences sexuelles que la femme Congolaise continue à endurer malgré le retour progressif de la paix... Il s'agit d'un problème extrêmement douloureux pour tout Congolais, car ces femmes sont nos mères, sœurs et filles dont la vie a été anéantie, brisée et privée de toute espérance.

Pendant la période de la guerre, de 1999 à 2003, les Nations Unies ont recensé trente mille cas des violences sexuelles faites à la femme et à la jeune fille dans les seules provinces du MANIEMA, du KATANGA, du Nord-KIVU, du Sud-KIVU et en Province Orientale.

Dans tous les cas, c'est une situation qui exige une prise en charge médicale et psychologique ainsi qu'une réhabilitation sociale.

En attendant que le Gouvernement se penche sur la question dans toute son ampleur, j'ai instruit le Fonds Social de la République de prendre en charge tous les frais que nécessitent les interventions d'urgence destinées à assurer des soins médicaux aux femmes et filles victimes des violences sexuelles déjà répertoriées.

Enfin, tout au long de ce mois de mars, des manifestations se dérouleront en l'honneur de la femme congolaise;

Je souhaite qu'elles soient placées sous le signe de la solidarité et de la concorde entre les femmes. J'invite le Peuple congolais à doubler d'efforts pour respecter et faire respecter les droits de la femme.

En ce qui nous concerne, il ne s'agit plus des promesses mais plutôt des actions concrètes qui démontrent la prise en compte de la réalité « femme » dans la gestion de l'Etat.

Dans cette perspective, les grands axes dans lesquels doit se situer l'action de la réhabilitation de la femme peuvent être résumés de la manière ci-après:

☐ la priorité à accorder à la scolarisation de la jeune fille en vue de l'égalité des chances pour mieux la préparer aux responsabilités;

☒ le bannissement de toute forme de discrimination dont, notamment, l'application de la loi dans toute sa rigueur en cas de violence sexuelle;

☒ l'implication accentuée de la femme dans le processus de prise de décisions politiques, économiques et culturelles;

☒ l'auto prise en charge de la femme par les activités assurant son indépendance économique et, enfin;

☒ la lutte contre la pandémie du VIH/SIDA.

Pour terminer, je vous rassure de l'appui du Gouvernement de Transition et de mon soutien personnel dans tout ce que vous entreprendrez, dans le respect des Lois de la République.

Je souhaite plein succès à toutes les manifestations que vous organiserez demain, en commémoration de la journée internationale de la femme.

Je vous remercie.